

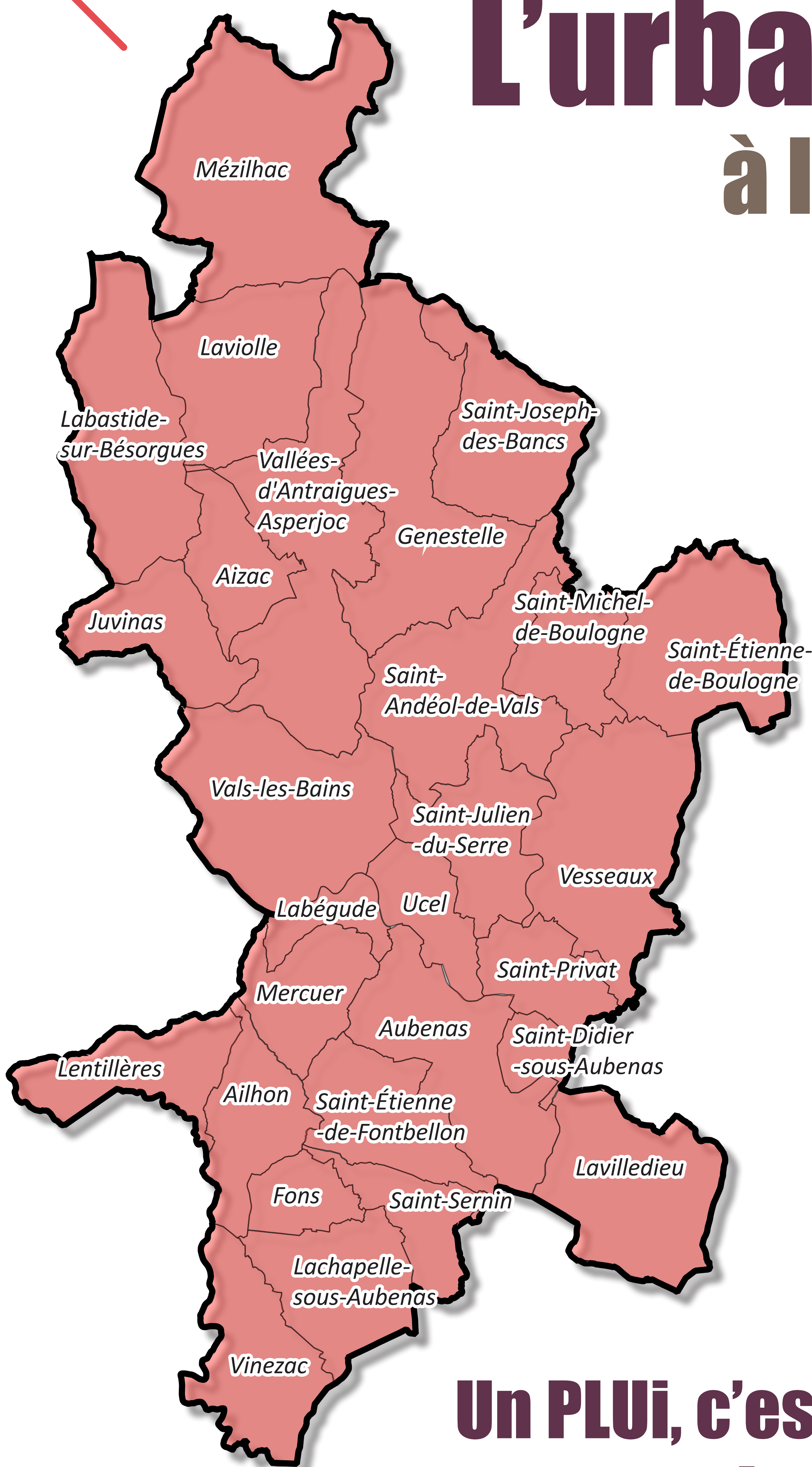
L'urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité ...

L'intercommunalité est l'échelle à laquelle s'organise l'essentiel des activités quotidiennes.

Elle apparaît comme la meilleure échelle pour concevoir les mesures adaptées aux enjeux du territoire, tout en valorisant et renforçant la complémentarité des communes.

C'est pourquoi, le 07 mars 2019, la communauté de communes du Bassin d'Aubenas a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Il sera réalisé à l'échelle des 28 communes constituant son territoire et viendra remplacer les documents d'urbanisme existants.



Un PLUi, c'est un **projet de territoire**
pour les 10 à 15 prochaines années

Le PLUi permettra d'organiser les conditions du développement de notre territoire, à travers une vision politique, stratégique et territoriale.

Il déterminera les possibilités de construction et d'usage des sols : secteurs constructibles, formes urbaines, secteurs naturels, terrains réservés pour la création d'équipements publics, etc...

Le PLUi intégrera plusieurs thématiques telles que les besoins en logements, la qualité de la construction, la place de l'agriculture, la biodiversité, les déplacements, le paysage, le développement économique, les loisirs, les lieux de vie partagés, etc...



C'est un **document de portée générale** qui s'imposera à tous et auquel on se réfèrera pour **l'instruction des autorisations d'urbanisme** (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...)